

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de l'adjointe au Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents : 7

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BLANCHARD Régine, Mme DEROY Perrine, M. TAUZIEDE Bernard, M. ROBERT François, M. SAUQUES Kévin, Mme HULSHOF Sabine, Mme LABORDE Aurélie

Procurations : Mme CRUET Cynthia a donné pouvoir à M. SAUQUES Kévin

Etait absent : M. CAZES Jérôme

Etaient excusés : Mme CRUET Cynthia

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme LABORDE Aurélie

Date de convocation

22/04/2024

DELIBERATION PORTANT EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur Bernard TAUZIEDE expose le compte administratif.

Le compte de gestion à éditer pour vérifier la conformité avec le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le compte administratif de l'année 2023.

Le maire ne prend pas part au vote.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Pour extrait conforme,

